Ville de Pont-de-Claix (38)

Organiser le stationnement pour accompagner la dynamique d'urbanisation

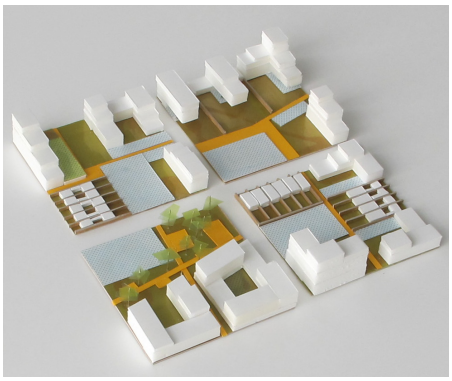

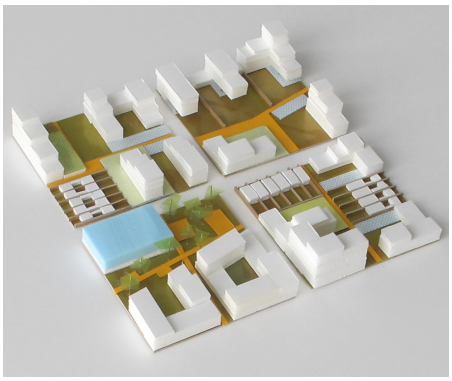

Le stationnement des résidents est partiellement assuré sur des nappes de foncier pouvant accueillir un parking en superstructure si l'urbanisation du quartier arrive à son terme

La « centralité Nord » constitue en 2015 la principale opportunité de densification de la métropole grenobloise. ZAC localisée dans le sud de la métropole, sur la commune de Pont-de-Claix, sa programmation prévoit 160'000m2 SHON à dominante logement dans un contexte de site industriel en renouvellement. La mobilité durable est au cœur du projet qui s'incarne notamment par l'extension du tramway A pour desservir le quartier et l'aménagement d'un pôle d'échange multimodal (TER/Tram/Bus à Haut Niveau de Service/Cars interurbains).

L'organisation du stationnement résidentiel a fait l'objet d'une approche innovante visant à concilier un « juste » dimensionnement de l'offre pour répondre aux besoins actuels (taux de motorisation), sans sur-dimensionner (réduction du coût de sortie du logement, anticipation de la démotorisation progressive des ménages).

Conceptuellement, la solution imaginée a consisté à combiner une exigence réduite mais crédible en termes de nombre de places à réaliser (1 place/logement, taux de motorisation constaté 1,2 avant arrivée du tram) dont 0,5 à réaliser sur des parkings de proximité et végétalisés (foncier privé mutualisé entre plusieurs lots). Le schéma directeur anticipe l'hypothèse d'une mutation à terme de ce foncier à terme pour accueillir de nouveaux lots, avec la réalisation à cette horizon d'un parking en superstructure.

Le stationnement des visiteurs reste assuré en voirie et mutualisé avec les commerces (à raison de 1 place/10 logements).

Mission d'architecte urbaniste paysagiste sur les territoires en renouvellement de la commune de Pont-de-Claix

Maître d'ouvrage
Isère Aménagement

Partenaire
MG-AU, Michel Guthmann